

Dissertation religion et espace public

Par **lavallou**, le **09/10/2016** à **15:01**

Bonjour a tous,

je dois rendre une dissertation sur "la religion et l'espace public", je suis un peut perdue, j'ai pleins d'idées j'ai du mal a faire un plan, et je ne sais pas si ce plan et correct/intéressant/pertinent.

ma problématique est la suivante:

la religion est-elle compatible avec l'espace public?

I- les conditions de compatibilité de la religion avec l'espace public

A- le respect de la primauté de la laïcité et de la republique sur la religion

B-.....? je cherche encore

II- les limites de cette compatibilité

A- la monte du communautarisme/ fanatisme

B-? je cherche encore...

je suis vraiment perdue, si vous pouviez me donner votre avis et aussi des axes de travail et des idées pour compléter et faire mes parties manquantes

je cherche depuis 15 jours dans des livres, sur des sites et autre pour me donner des idées en plus des miennes mais je n'arrive vraiment pas à conjuguer et synthétiser en parties...[smile17][smile7]

Par **lavallou**, le **09/10/2016** à **15:37**

j'ai mis en

I-

B- Le respect mutuelle des religions envers elles-mêmes et envers les hâtés, et le respect des hâtés envers les religions l'alliance des religions pour respecter chacune le « territoire » de l'autre

II-

B- Le manque de cadre de la part de la république, le manque confiance de la république en ces valeurs, le manque d'affirmation de la république et de ses valeurs, la peur des questions tabous, le désert des valeurs républicaines,

Par **Camille**, le **09/10/2016** à **15:58**

Bonjour,
[citation]et envers les [s]hâtés[/s], et le respect des [s]hâtés[/s] envers les religions[/citation]
Une chose est certaine, profitez de vos recherches dans des livres, pour vérifier votre orthographe !

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2016 à 16:14**

Bonjour

Ben oui ! Les gens pressés ne sont pas dispensés de respecter les lieux de culte [smile4]

Par **Fax**, le **09/10/2016 à 19:32**

Bonsoir,

Vous semblez aborder les rapports entre la religion et l'espace public comme un rapport hiérarchique : vous parlez de primauté dans votre première partie).

Il me semble plutôt que la question de fond de votre sujet est d'une manière générale l'expression du culte dans l'espace public (parce que la religion en tant que telle ne pose pas de difficulté, c'est son expression qui interroge dans l'espace public - et pensez aussi que se heurte au principe constitutionnel de laïcité la liberté de culte)

Vous avez raison le principe de laïcité est bien évidemment central. Jetez un oeil à toute la JSP sur le port du voile islamique à l'école, jusqu'aux lois qui encadrent l'expression de la religion dans l'espace public (notamment 2004 et 2010). On y voit une évolution quand à l'évolution de la laïcité entre 1905 et aujourd'hui.

Bon courage à vous

Par **Camille**, le **09/10/2016 à 20:40**

Bonjour,

[citation]sur le port du voile islamique à l'école[/citation]

Ou, plus récemment, notamment sur Juristudiant, port du voile islamique en halte-garderie et crèche...

[smile4]

Par **Fax**, le **09/10/2016 à 21:25**

En effet,

Pour autant crèches et garderies sont-elles considérées comme des espaces publics ?

J'avoue ne pas connaître exactement ce qui a été établi par la Cour de cassation s'agissant de ces lieux précis.

Par **Camille**, le **09/10/2016** à **23:24**

Bonsoir,

Voir Juristudiant :

<http://www.juristudiant.com/forum/horrible-fiche-d-arret-t28047.html>

[smile4]

Par **lavallou**, le **10/10/2016** à **12:24**

Merci pour vos réponse, et oui en effet....ma faute est une énormité! :O !!!!
donc pour vous je ne devrais pas parlé de la primauté de la loi sur la religion?
mon idée était de montrer comment la religion pouvait "s'entendre" avec le république et mon avis personnel et justement que la religion doit resté secondaire...et que l'on ne pas, quand on fait quelque chose, faire "primer" la loi religieuse sur celle de la république, c'est à dire, que l'on doit agir d'abord parce que la loi nous le demande, avant d'agir comme Dieu nous le demande...je ne sais pas si je m'exprime bien.
et pour ce qui est du reste de mon plan?
j'irais regardé la JPS, après la dissertation n'est pas une vria dissertation, notre prof de science po nous demande de faire 10-15L, pour nous obliger a synthétiser ;)

Par **Camille**, le **10/10/2016** à **12:50**

Bonjour,

On notera qu'un "mec barbu" avait déjà dit quelque chose de très similaire, il y a déjà fort longtemps :

[citation]Ils lui posèrent cette question : "Maître, nous est-il permis oui ou non de payer l'impôt à César ?"

Jésus leur dit : "Faites-moi voir une pièce d'argent. De qui porte-t-elle l'effigie et l'inscription ?"

Ils répondirent : "De César".

Il leur dit : "Eh bien, rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu" »

(Luc 20)[/citation]

La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est donc pas une nouveauté.

[smile17]

Par **lavallou**, le **10/10/2016** à **14:17**

Camille, merci de répondre...mais je ne vois pas le rapport entre rendre a César ce qui est a

césar et mon sujet....? certes cette citation parle de dieux...mais je ne vois pas en quoi ça m'avance et en quoi ça répond a ma question par rapport au reste de mon plan...
le fait que ce ne soit pas une nouveauté, je ne vois pas non plus en quoi ça répond à mon sujet...pourrais tu être plus explicite? :)

Par **Fax**, le **10/10/2016** à **19:04**

Bonsoir,

Sans trahir la pensée de Camille, je pense que l'idée est de dire qu'en effet il y a une séparation entre ce qui relève du religieux et ce qui relève des lois de la République, du vivre ensemble....

Bref, Camille allait dans votre sens de manière imagée :)

Je pense que vous avez de bonnes idées, faites néanmoins attention à la façon de les formuler.

Par ailleurs certaines de vos idées (notamment vos parties sur le communautarisme/fanatisme) ne me paraissaient pas très juridiques. Mais comme vous précisez quelques post plus tard qu'il s'agit d'un sujet de sciences politiques, je ne veux pas vous induire en erreur et partir sur un devoir trop juridique (je ne pense pas que c'est ce qui vous est demandé).

Par **lavallou**, le **10/10/2016** à **19:41**

Je ne sais pas exactement non plus ce qui me est demandé, mais oui je pense que c'est plus basé sur la sociologie, la science politique, donc l'approche de la politique sur ce sujet, mais avec un peu de juridique. Merci de votre réponse, cela me rassure par rapport a mon plan car je suis vraiment en difficulté de ce coté là!

je me permet de profité de l'occasion pour une autre disserte en droit constit (une matière que j'apprécie peut et dans laquelle je galère plus que tout)

le sujet: La constitution dans la hiérarchie des normes

mon plan durement trouvé:je me base sur la france

I- la C° le texte suprême

A- suprême car donne importance avec le contrôle CCnel

B- de part sa portée

(Droit fondamentaux, organisation Etat)

II- mais des limites a cette suprématie

A- comme avant 1958 ou la C° était un simple texte

B- les traités avec UE qui prime

j'abuse un peu je sais que ce n'est pas en l'occurrence le sujet ici..mais si vous pouviez là aussi me donner des indications sur mon plan, s'il est pertinent ou non? les choses à changer

améliorer? ça n'a jamais été mon fort

merci d'avance à tous! :p ;)